

## L'info express...

- Le bilan d'orientation des jeunes,
- L'augmentation du SMIC,
- Des précisions sur le CDD,
- Preuve par SMS,
- Consultation des délégués du personnel,
- **Evènement ATLANTIC CONSEIL : VENEZ DECOUVRIR LA METHODE DU MIND MAPPING®**,
- Atlantic conseil recrute,
- Nos formations.

## Le BILAN d'ORIENTATION des JEUNES

La fin de l'année scolaire approche et avec elle les dossiers d'orientation à remplir et les doutes concernant les choix à faire.

Filière générale ou professionnelle, études longues ou cycles courts, les études sont un véritable casse-tête pour des jeunes qui ne savent pas toujours différencier ce qu'il veulent de ce qu'ils peuvent faire (ou inversement), et qui confondent parfois fantasmes et réalités concernant le monde du travail.

Pour les aider à y voir plus clair, l'équipe d'Atlantic Conseil leur propose l' **Entretien d'orientation**.

Effectué en deux temps, le but est de **mieux se connaître et découvrir la multitude de métiers existants**, afin de pouvoir choisir sereinement une voie professionnelle en adéquation avec son caractère et ses aspirations.



Pour cela, un premier entretien de 2 heures est réalisé. Il permettra au jeune de faire connaissance avec la consultante, une professionnelle expérimentée, connaissant le contexte socio-économique de la région et pouvant donc le guider dans ses recherches.

Durant cette entrevue le test **Oriente de PerformanSe** est passé. Celui-ci permet de cerner les familles de métiers dans lequel la personne a des aptitudes particulières. Il permet également d'entamer des échanges approfondis avec la consultante, sur son parcours et ses envies, afin qu'elle puisse **orienter** le jeune homme ou la jeune femme **sur des pistes de recherches ciblées et personnalisées**.



Le bénéficiaire de l'entretien d'orientation est enfin invité(e) à un nouvel entretien, une quinzaine de jours plus tard, pour faire le point sur les orientations envisageables (écoles, formations, métiers).

## INVITATION

Judi 12 juillet 2007  
17h à 19h



**DECOUVREZ VOTRE CERVEAU DROIT  
DOPEZ VOTRE EFFICACITE GRACE  
AU MIND MAPPING**

ATLANTIC CONSEIL vous convie à découvrir une autre façon de travailler et de manager grâce à la méthode du **mind mapping®**, déjà utilisée par les managers de Volvo, Saab, Ericsson...

Découvrez des **outils pour apprendre, mémoriser et travailler autrement.**

la suite page 3...



Pour en savoir plus :

Contactez **Jeanne ZITOUN**

Au 02 40 34 43 91

## L'AUGMENTATION DU SMIC

Le **salairé minimum de croissance** (SMIC) est le salaire horaire en dessous duquel il est interdit de rémunérer un salarié et ce, quelle que soit la forme de sa rémunération. Le SMIC assure aux salariés dont les salaires sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat.



Le **montant du SMIC** horaire brut est fixé, depuis le 1er juillet 2006 à 8,27 €, soit 1254,28 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, il sera porté à 1279 € soit un SMIC horaire de **8,44 €**, soit une **hausse de 2,1 %** (minimum de revalorisation légale).

## DES PRECISIONS SUR LE CDD

### Succession de contrats

Un salarié embauché en contrat de travail à durée déterminée peut remplacer tout salarié absent de l'entreprise quelque soit le motif de l'absence (maladie, congés etc.).

Le CDD est conclu pour une durée limitée et précisée au départ. Il prend donc fin soit à la date fixée soit – en l'absence de terme précis – lorsque l'objet pour lequel il avait été conclu se réalise (retour du salarié absent).

La durée totale ne doit pas dépasser la limite maximale autorisée soit 18 mois.

La Cour de cassation rappelle la possibilité donnée à l'employeur de conclure avec le même salarié des contrats à durée déterminée successifs pour **remplacer un ou des salariés absents** ou dont le contrat de travail est suspendu dans la mesure où ils n'ont ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Il est donc **possible de conclure plusieurs CDD** successifs avec le même salarié peu importe que leur **durée totale excède le délai de 18 mois**.

ATTENTION ! ceci n'est valable que pour les CDD conclus pour remplacement d'un salarié absent.

### Requalification du CDD – sanctions

Il existe plusieurs motifs de requalification du CDD en CDI : quant au fond et quant à la forme du

contrat comme par exemple si **aucun écrit n'a été signé** ou s'il n'y a **pas de transmission du contrat au salarié dans les 2 jours de son embauche**, le contrat sera requalifié en CDI sans période d'essai. L'employeur ne sera pas en droit de demander à ce que la relation contractuelle cesse à la date initialement prévue, dans le cas contraire, le salarié sera en droit d'exiger des **indemnités** pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

L'employeur s'expose également à des **sanctions pénales** : 3 750 € d'amendes et 6 mois d'emprisonnement.

## PREUVE PAR SMS

Si l'enregistrement d'une conversation téléphonique privée, effectuée à l'insu de l'auteur des propos invoqués, est un procédé déloyal rendant irrecevable la preuve ainsi obtenue, il n'en est pas de même de l'utilisation des **messages écrits téléphoniquement** dits **SMS**.



Le 23 mai 2007 la Cour de Cassation précise que de tels messages peuvent servir de base à une **preuve admissible**, l'auteur ne pouvait ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur.

L'écrit sous forme électronique est admis au même titre que les écrits papier sous réserve que son auteur puisse être identifié et qu'il soit conservé dans les conditions permettant d'en garantir l'intégrité.

*Pour en savoir plus : Cour de Cassation, Chambre sociale du 23 mai 2007, n° 06-43.209.*

## CONSULTATION DES DP

### Inaptitude professionnelle

Le risque de se voir déclaré inapte par le médecin du travail est un risque bien présent pour tout salarié. L'employeur doit respecter des règles strictes en ce qui concerne le **reclassement**, l'employeur doit proposer au salarié un autre emploi adapté à ses capacités ou un aménagement de poste **après avoir demandé l'avis des délégués du personnel après les 2 examens médicaux**.

La consultation des DP doit être faite avant que ne soit faite au salarié la proposition de reclassement. L'employeur qui ne recueille pas un tel avis, pour cause d'absence de DP dans l'entreprise, manque à son obligation de reclassement :

- si les effectifs de la société rendent obligatoire la présence de DP,
- et si l'employeur de la société ne justifie pas du procès-verbal de carence expliquant l'absence de mise en place ou de renouvellement de DP.

Le licenciement prononcé en méconnaissance de ces dispositions peut entraîner la **réintégration du salarié** ou le versement d'une **indemnité** qui ne pourra être inférieure à 12 mois de salaire. L'employeur qui ne respecte pas les règles de consultation des DP s'expose au **délit d'entrave** (arrêt de la Cour de Cassation 16/02/05). Toute entrave sera punie d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende (ou l'une de ces 2 peines seulement).


## EVENEMENT ATLANTIC CONSEIL


Vous n'avez pas pu être présent le 18 juin ? Nous organisons une nouvelle réunion d'information sur le **mind mapping®** le 12 juillet 2007 de 17h à 19h.


**Atlantic Conseil** vous convie à découvrir une autre façon de travailler et de manager grâce à la méthode du **mind mapping®**, déjà utilisée par les managers de Volvo, Saab, Ericsson...


Venez découvrir des **outils pour apprendre, mémoriser et travailler autrement.**

### Au Programme...

 **Présentation d'une vidéo interactive** sur le dictat du cerveau gauche, la puissance du cerveau droit, et les performances qui découlent de l'utilisation conjointe des deux hémisphères ;

 **Expériences participatives et ludiques** sur la transmission de l'information en entreprise et la mémoire, pour découvrir les surprenantes ressources dont dispose chacun et leur utilité en milieu professionnel ;

 **Utilisation de ces ressources au quotidien** pour écouter, mémoriser, prendre des notes, parler en public, apprendre et informer, pour mieux manager ses équipes ;

 **Découverte d'outils concrets**, comme le mind mapping®, les images mentales, dessiner avec son cerveau droit.

**« Cette technique est un moyen de découvrir et d'apprendre à utiliser des ressources insoupçonnées »**

L. ALLEREAU, RRH des Transports GRAVELEAU (85)

**19h : Echanges autour d'un cocktail**

**Pour en savoir plus et vous inscrire :**  
Contactez **Jeanne ZITOUN** au **02 40 34 43 91**

## ATLANTIC CONSEIL RECRUTE

Notre cabinet recherche au profit d'une **imprimerie** :

→ Un(e) **commercial(e)** qui aura en charge la création, le développement et la fidélisation d'un portefeuille clients ainsi qu'un rôle de conseil auprès des clients. Une connaissance du secteur des arts graphiques serait un plus.  
Poste basé à Angers.

Notre client, **spécialiste des ouvertures extérieures PVC et alu** recherche :

→ Un(e) **commercial(e)** qui devra développer un portefeuille clients et conseiller les particuliers pendant tout le processus de vente et de pose de leurs menuiseries. Il devra se montrer dynamique et posséder le goût de la technique et le sens de l'esthétique.  
Poste basé à la Roche sur Yon.

Nous recherchons pour notre client spécialisé dans **la gestion des stocks et la distribution** :

→ Un **chef de ligne** qui sera chargé de manager une équipe de 3 à 10 personnes, garant du suivi des procédures et des résultats de la productivité, il devra également s'occuper de la partie administrative (déclarations aux douanes) et des échanges avec le client.  
Poste basé à Angers.

Un **Constructeur de maisons individuelles** recherche :

→ Un **conducteur de travaux** en charge de la supervision des travaux de construction de maisons, il sera le garant du respect des délais du budget et de la sécurité sur ses chantiers.  
Poste basé à Rennes.

N'hésitez pas à nous joindre ou à déposer vos CV sur [recrutement@atlantic-conseil.fr](mailto:recrutement@atlantic-conseil.fr)

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
Voici les prochaines formations en inter-entreprises  
qui auront lieu dans nos locaux à Basse-Goulaine :



TITRE DE LA FORMATION	DURÉE	DATES	TARIFS H.T.* PAR PERSONNE
MAITRISER LES BASES DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL	3 jours	5, 12 et 13 juillet 2007	795 €
<b>DECOUVREZ VOTRE CERVEAU DROIT, DOPEZ VOTRE EFFICACITE GRACE AU MIND MAPPING®</b>  Apprendre, mémoriser, travailler autrement	2 heures + cocktail  Réunion à partir de 17 heures.	<b>12 juillet 2007</b>  	<b>GRATUIT</b>
<b>DOPEZ VOTRE EFFICACITE VOTRE MEMOIRE ET VOTRE CREATIVITE</b>	3 jours	<b>17, 18 juillet et 6 septembre 2007</b>	860 €
<b>ENCADRER, ANIMER ET MOTIVER UNE EQUIPE niveau 1</b>	2 jours	<b>6 et 13 septembre 2007</b>	660 €
<b>LA RELANCE DES IMPAYES PAR TELEPHONE</b>	2 jours	<b>27 et 28 septembre 2007</b>	572 €
<b>DEVELOPPER SA CONFIANCE EN SOI ET GERER SON STRESS</b>	2 jours	<b>25 septembre et 2 octobre 2007</b>	597 €
<b>ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SOCIALES</b> 	1 jour	<b>11 octobre 2007</b>	295 €
<b>COMMUNIQUER EFFICACEMENT : L'ETUDE DES PERSONNALITES</b>	2 jours	<b>22 et 23 octobre 2007</b>	715 €
<b>DELEGUER ET DEVELOPPER LA CONFIANCE DANS L'EQUIPE</b>	2 jours	 <b>5 et 6 novembre 2007</b>	350 €
<b>ENCADRER, ANIMER ET MOTIVER UNE EQUIPE niveau 2</b>	1 jour	<b>20 décembre 2007</b>	350 €
	7 jours	<b>6 et 13 septembre 2007, 22 et 23 octobre 2007, 5 et 6 novembre 2007, Et 20 décembre 2007.</b>	2075 €

\*TVA : 19,6 %

N'hésitez pas à demander les programmes complets de ces formations auprès de  
Jeanne ZITOUN ou de Sophie CAILLEAU au **02. 40. 34. 43. 91.**